

Fédération Alsace bilingue – Verband zweisprachiges Elsass



Motion

sur le document « Stratégie bilinguisme » du département du Bas-Rhin

Extrait de la motion

« La langue régionale d'Alsace, dans la convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue 2015-2030 (délibération n°CG/2015/7), se définit comme « langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique). Cette définition n'exclut pas la reconnaissance parallèle du *welche*, du *yiddish* et du *manouche* utilisés dans la région en tant qu'expression de sa richesse culturelle et historique. »

La FAB se réjouit que lors d'une délibération du 22 octobre le Conseil départemental du Bas-Rhin ait approuvé une « Stratégie Bilinguisme » organisée selon 4 orientations, pour répondre aux enjeux de l'apprentissage de la langue régionale :

- intégrer la langue régionale d'Alsace dans tous les temps de vie de l'enfant et du jeune, -
- multiplier les opportunités d'échanges et de rencontres sur le bassin rhénan,
- développer les opportunités d'accès à l'emploi transfrontalier,
- valoriser et transmettre la langue et la culture régionales.

Par ailleurs, le Département rappelle qu'il a approuvé la Charte régionale pour la promotion de la langue régionale.

À l'examen de ce document qui fait essentiellement un bilan de la situation linguistique et liste les actions déjà menées par le département, on relève peu d'initiatives ou d'engagement nouveaux.

Cependant, nous saluons les propositions nouvelles qui sont les suivantes :

- Mener une expérimentation en faveur des jeunes confiés au Département au titre de l'Aide sociale à l'enfance, expérimentation à construire avec un foyer, dont l'équipe

serait volontaire pour s'investir, afin de mettre en place des actions pour sensibiliser ces jeunes à la langue régionale d'Alsace de façon ludique ;

- Le Département pourrait apporter son soutien au plan linguistique aux territoires c'est-à-dire aux communes et à leurs regroupements par différents leviers :
 - contrats de promotion du bilinguisme avec certains EPCI ;
 - intégrer une dimension linguistique à un PEPS (projet éducatif partagé et solidaire) ;
 - constitution pour une collectivité donnée d'un plan d'action linguistique en coopération avec l'OLCA ;
 - intégrer des clauses spécifiques d'ordre linguistique dans leur cahier des charges pour la délégation de service public pour le périscolaire ;
 - encourager les personnels, notamment les ATSEM intervenant dans les cursus renforcé et bilingue du 1er degré à utiliser le dialecte ; mieux utiliser les partenariats et jumelages avec des communes allemandes ;
- Mise en place d'une signalétique bilingue, voire multilingue dans les bâtiments qui accueillent du public ainsi que les collèges ;
- Organisation de cours d'allemand et d'alsacien pour les agents volontaires du département ;
- Mieux prendre en compte la langue régionale d'Alsace, dans les supports tels que « Tout le Bas-Rhin » ;
- Valoriser davantage la langue et culture régionales dans la politique culturelle du Département ; prévoir un volet spécifique dans la politique culturelle départementale comprenant l'approche toponymique, l'expression culturelle en langue alsacienne, la valorisation du patrimoine, la mémoire et l'histoire de l'Alsace via l'action des Archives départementales ;
- L'intégration d'un CD de comptines et de berceuses en langue régionale dans le nouveau carnet de santé du Département.

Ces propositions encore bien modestes manifestent un surcroît de sensibilité aux exigences d'une politique d'ensemble au plan linguistique.

Cela montre qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la collectivité d'Alsace pour que les départements renforcent leurs actions concrètes pour le développement de la langue régionale. La Charte des langues à laquelle ils ont adhéré leur donne de nombreuses pistes. Ils ont des moyens d'action notamment en ce qui concerne la présence de la langue régionale dans la gestion de la petite enfance.

Janvier 2019